



Demande de permis concernant la durée du travail

Les employeurs, les sous-traitants et les agences de location de services qui veulent faire travailler leurs employés de nuit ou le dimanche doivent soumettre la présente demande. Une communauté de travail doit joindre la partie du contrat où apparaissent les entreprises participantes.

Requérant(e)

Entreprise	Case postale
Rue / n°	NPA / lieu
Canton / pays	Responsable
Courriel de l'entreprise	Courriel direct
Téléphone	Mobile

Adresse de facturation (si différent)

Entreprise	Case postale
Rue / n°	NPA / lieu

Données de facturation

Personne responsable de l'intervention sur place

Lorsque plusieurs entreprises effectuent des travaux, les données du responsable global ainsi que le programme de construction doivent impérativement être joints.

Nom	Prénom
Courriel	Mobile

Lieu de l'intervention

Données précises telles que : étage, cage d'escalier, ascenseur, entrée principale, entrepôt, kilomètres d'autoroute, partie de l'entreprise, etc. Pour les grands magasins disposant de plusieurs filiales : données concernant le magasin et éventuellement l'endroit précis dans le magasin.

Lieu de l'intervention

Rue / n°	NPA	Lieu
Coordonnées	Est (E):	Nord (N):

Description détaillée des travaux prévus

Besoin urgent

Sur quelles bases légales repose ce besoin urgent ?

- a. des travaux supplémentaires imprévus qui ne peuvent être différés et qu'aucune planification ou mesure organisationnelle ne permet d'exécuter de jour, pendant les jours ouvrables, ou
- b. des travaux que des raisons de sûreté publique ou de sécurité technique exigent d'effectuer de nuit ou le dimanche, ou
- c. des interventions de durée limitée, de nuit ou le dimanche, dans le cadre d'événements de société ou de manifestations d'ordre culturel ou sportif procédant des spécificités et coutumes locales ou des besoins particuliers de la clientèle.

Justification de la raison pour laquelle le besoin urgent conformément à l'article 27, alinéa a, b ou c OLT 1 est invoqué

Type de la demande

Il faut indiquer chaque fois la durée totale de l'intervention. Si le travail est effectué en plusieurs équipes, toutes les durées d'intervention doivent être indiquées.

Travail de nuit 23h00-06h00 (art. 16 et 40 OLT 1)

de _____ à _____ Nombre de nuits _____

Nombre de personnes						Durée de l'intervention	
Equipe	Hommes	Femmes ¹	Jeunes de ²			de	à
			15 ans	16 ans	17 ans		
1							
2							
3							
4							

Travail du dimanche Samedi 23h00-dimanche 23h00 (art. 18 et 40 OLT 1)

Dimanche 1 2 3 4 5 6

Nombre de personnes						Durée de l'intervention	
Equipe	Hommes	Femmes ¹	Jeunes de ²			de	à
			15 ans	16 ans	17 ans		
1							
2							
3							
4							

Informations sur la protection de la maternité et la protection des jeunes travailleurs. Pour faire travailler des jeunes la nuit et le dimanche, il convient d'obtenir l'autorisation de son/sa représentant-e légal-e.

Travail continu 7j/7 et 24h/24

de _____ à _____

Le plan d'équipes est joint : pour le travail continu, il faut impérativement joindre un plan d'équipe à la demande.

Les employé-e-s ont donné leur accord pour le travail de nuit / du dimanche.

La commune a été contactée concernant les travaux bruyants.

Lieu et date

Timbre et signature
(personne autorisée à signer)

Signature du/de la représentant-e légal-e
(pour les jeunes)